

# Conditions tarifaires au 15 mars 2<mark>02</mark>1

| Sommaire   | Page |
|--|------|
| Ouverture, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte                        | 2    |
| BANQUE À DISTANCE Frais d'utilisation des services de banque à distance Abonnement aux services de banque à distance                           | 2    |
| VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) Virements Prélèvements/TIPSEPA Chèques | 3    |
| OFFRES GROUPÉES DE SERVICES Formule Ogoon Forfait Sécurité Services bancaires de base  | 4    |
| IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement  | 5    |
| DÉCOUVERTS ET CRÉDITS Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers   | 5    |
| <b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b> Épargne bancaire Placements financiers   | 6    |
| ASSURANCES ET PRÉVOYANCE Protection des effets personnels Protection des Achats Assurance de Compte  | 9    |
| RÉSOUDRE UN LITIGE   | 9    |
| LEXIQUE  | 10   |

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libreservice dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

# **OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE**

# Ouverture, transformation, clôture

| Service de mobilité bancaire : prise en charge de | s formalités de |
|---|-----------------|
| changement de banque                              | GRATUIT         |
| ■ Clôture de compte                               | GRATUIT         |
| ■ Désolidarisation de compte joint                | 10 €            |

| Relevés de compte                                      |             |
|--|-------------|
| Envoi d'un relevé de compte mensuel à domicile         |             |
| (sur support papier)                                   | GRATUIT     |
| Mise à disposition du relevé de compte sur support     |             |
| électronique sur l'Espace Client sécurisé (E-relevé)   | GRATUIT     |
| Mise à disposition du relevé annuel des frais relatifs | au compte   |
| de dépôt sur support électronique sur l'Espace Clie    | nt sécurisé |
| (E-recap annuel de frais bancaires)                    | GRATUIT     |
| Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois        | . 15€       |

# Tenue de compte

| Frais de tenue de compte                               |                 |
|--|-----------------|
| - compte avec carte(s)                                 | GRATUIT         |
| - compte sans carte <sup>(1)</sup>                     |                 |
| – compte inactif <sup>(2)</sup>                        | 30 €            |
| Frais de dossier sur compte séquestre <sup>(3)</sup> . | 250 €           |
| Successions  |                 |
| - Frais à l'ouverture d'un dossier de suc              | cession en      |
| fonction du solde cumulé des compte                    | s AXA Banque    |
| . inférieur à 1 000 €                                  | 70 €            |
| . compris entre 1 000 € et 20 000 €                    |                 |
| . supérieur à 20 000 €                                 | 450 €           |
| - Forfait annuel de gestion jusqu'à la cl              | ôture           |
| du dossier <sup>(4)</sup>                              | 50€             |
| Envoi de document                                      |                 |
| – en recommandé  | 7,50€           |
| – en Chronopost  | 21,50€          |
| Rédaction et envoi d'une attestation                   | 10 €            |
| Frais de recherche de documents (à l'uni               | ité)            |
| - archivés depuis moins de 3 ans                       | 15 €            |
| – archivés depuis plus de 3 ans                        |                 |
| (sur devis)  | minimum de 30 € |

# **BANQUE À DISTANCE**

# Frais d'utilisation des services de banque à distance

| Accès et utilisation du site axa.fr (hors coût de      |         |
|--|---------|
| connexion)   | GRATUIT |
| ■ Renvoi du code confidentiel d'accès à votre Espace 0 | Client  |
| sécurisé sur axa.fr (envoi simple)                     | GRATUIT |

# Abonnement aux services de banque à distance

 Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte - Service Alerte Compte
 Service Téléchargement
 GRATUIT

<sup>(1)</sup> Prélevés chaque trimestre civil à terme échu ou à la date de clôture (montant calculé au prorata de la période courue).

<sup>(2)</sup> Préves annuellement à concurrence du solde disponible si le compte répond aux critères d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.

<sup>(3)</sup> AXA Banque agissant en qualité de teneur de compte séquestre. (4) Prélevé à compter de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

# Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

#### Votre cotisation annuelle carte

| Carte de paiement à autorisation systématique      |          |
|--|----------|
| CB Visa Electron <sup>(1)</sup>                    | GRATUIT  |
| Carte de paiement internationale à débit immédia   | t ou     |
| différé CB Visa Classic                            | GRATUIT  |
| ■ Carte de paiement internationale à débit immédia | t ou     |
| différé CB Vica Promier                            | CDATILIT |

| différé CB Visa Premier  | GRATUIT |
|--|---------|
| Remplacement de votre carte bancaire  Remplacement automatique de votre carte                  |         |
| à échéance   | GRATUIT |
| <ul> <li>Remplacement automatique de votre carte<br/>suite à une mise en opposition</li> </ul> | 12€     |
| ■ Remplacement de votre carte avant sa date d'expirati   | on12€   |
| Retraits d'espèce et paiements   |         |

| Retraits d'espèce et paiements         |                           |
|--|---------------------------|
| Frais par retrait d'espèces à un DAB d | 'une autre banque ou à un |
| guichet d'agence avec votre carte      | ·                         |
| – en euros                             | GRATUIT                   |
| - en devises (autres que l'euro)(2)    | 1,50 € + 2 % du           |
| , ,                                    | montant de l'opération    |

#### Frais par paiement

| – en euros                       | GRATUIT                |
|----------------------------------|------------------------|
| - devises (autres que l'euro)(2) | 2 % du                 |
|                                  | montant de l'opération |

#### Perte, vol, litige

| à votre demande  | GRATUIT  |
|--|----------|
| <ul><li>Capture de votre carte</li><li>pour usage abusif dans un DAB ou</li></ul>          |          |
| chez un commerçant   | GRATUIT  |
| – pour code erroné   | 50 €     |
| <ul> <li>Réédition du code confidentiel de votre carte<br/>(envoi par courrier)</li> </ul> | 8€       |
| <ul> <li>Recherche pour réclamation/contestation sur paier<br/>- fondée</li> </ul>         | <u> </u> |
| - non fondée (en France)   | 50€      |

#### Conditions d'utilisation de votre carte

non fondée (à l'étranger)

Frais d'opposition (blocage) de la carte

| Carte                           | Conditions d'utilisation (Montant cumulé de vos paiements à réaliser avec votre carte par trimestre civil) | Frais pour<br>non-respect<br>de ces conditions<br>(par trimestre civil) <sup>[3]</sup> |
|---------------------------------|--|--|
| CB Visa Electron <sup>(1)</sup> | 900€   | 8€   |
| CB Visa Classic                 | 900 € (450 € pour<br>les moins de 30<br>ans)   | <b>16 €</b> (8 € pour les moins de 30 ans)   |
| CB Visa Premier                 | 900€   | 32€  |

#### **Virements**

#### Vos opérations SEPA(4)

| Création                    | d'un  | bénéf | iciaire | pou | r la | réa | lisation | ďί | ın o  | u |
|-----------------------------|-------|-------|---------|-----|------|-----|----------|----|-------|---|
| plusieurs                   | virer | nents | vers    | un  | com  | ote | dans     | un | autr  | e |
| établissement qu'AXA Banque |       |       |         |     |      |     |          |    |       |   |
| ar and a barmar ab          |       |       |         |     |      |     |          | ~  | AT111 | - |

| etablissement qu'i vi i banque                 |         |
|--|---------|
| - par Internet                                 | GRATUIT |
| - par courrier, téléphone, télécopie, courriel | 4€      |

- Émission d'un virement vers un compte AXA Banque ... GRATUIT
- Émission d'un virement occasionnel ou mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque GRATUIT - par Internet

4€

GRATUIT

# - par courrier, téléphone, télécopie, courriel Vos opérations non SEPA (canal SWIFT)

- Frais d'émission par virement<sup>(5)(6)</sup>
- en euros ....0,10 % du montant de l'opération (minimum 16 €) 0,10 % du montant en devises (autres que l'euro). da Dan śwatian (winimina) 10 C

| ue                                       | t operation (minimum ±6 €) |
|--|----------------------------|
| ■ Réception d'un virement <sup>(6)</sup> | 15€                        |
| Frais d'intervention/modification su     | r virement 15€             |

#### Prélèvements/TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement .... GRATUIT
- Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA... GRATUIT
- Frais d'opposition sur prélèvement ou de révocation de mandat

# Chèques

70€

#### Renouvellement de votre chéquier Renouvellement automatique de chéquier.

| chéquier | en                     | dehors                     | du                                  | renouvellement |
|----------|------------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------|
|          |                        |                            |                                     |                |
|          |                        |                            |                                     |                |
|          | ecop                   | ne ou cou                  | imet                                | 4€             |
|          |                        |                            |                                     | GRATUIT        |
| 17       |                        |                            |                                     |                |
|          | ourrier, tél<br>équier | ourrier, télécop<br>équier | ourrier, télécopie ou cou<br>équier | •              |

- chéquier non réclamé et réexpédié .... frais postaux en vigueur

## Dorto val litica

| rerte, vot, titige  |    |
|---|----|
| Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur 12 | 2€ |
| Remise de chèque revenant impayé 12                         | 2€ |
| Remise de chèque non conforme                               | 5€ |

#### Paiement et encaissement

Paiement d'un chèque au profit d'un établissement étranger<sup>(6)</sup> \_\_\_\_0,10 % du montant de l'opération (minimum 18 €)

#### Autres opérations et services

| Frais d'émission d'un chèque de banque | 12€     |
|--|---------|
| ■ Remise de chèque(s)                  | GRATUIT |

<sup>(1)</sup> Hors Forfait Sécurité. Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte bancaire AXA.

<sup>(2)</sup> Les retraits d'espèces et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

<sup>(3)</sup> Prélevés à terme échu.

<sup>(4)</sup> Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (Zone comprenant les 27 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Suisse et la Cité du Vatican) effectué via le canal SEPA. Pour des raisons de sécurité, les virements tiers réalisés par Internet sont plafonnés.

<sup>(5)</sup> Opération passée par courrier ou par télécopie uniquement.

<sup>(6)</sup> Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

# OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

## **Formule Ogoon**

| Compte individuel | 6,50 €/mois |
|-------------------|-------------|
| Compte joint      | 9,50 €/mois |

#### Vos produits, services et avantages

- Une carte bancaire par titulaire(1) (carte CB Visa Electron, Classic, Premier)
- Un remplacement automatique par an de la carte avant sa date d'expiration ou suite à une mise en opposition pour chaque titulaire
- La Protection des effets personnels avec l'Assurance Cartes, Clés, Papiers et Smartphone pour chaque titulaire
- La Protection des Achats comprenant :
  - La Garantie Internet
  - La Garantie Achats 30 jours
  - le Service Reprise

Votre avantage supplémentaire dès 3 600 € de paiement annuel par carte(2)

■ Vos primes d'assurance AXA remboursées à hauteur de 4 %(3) AXA France vous rembourse, en janvier de l'année suivante, 4 % du montant de vos primes d'assurance AXA prélevées sur votre compte de dépôt. Retrouvez les conditions en vigueur pour en bénéficier sur le site axa.fr.

#### Services bancaires de base **GRATUIT**

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le
- La réalisation des opérations de caisse<sup>(7)</sup>
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte<sup>(7)</sup>
- Les paiements par prélèvement et virement SEPA ou TIPSEPA
- Des movens de consultation à distance du solde du compte
- La fourniture d'une carte CB Visa Electron (carte bancaire à autorisation systématique)(6)
- 24 chèques de banque par an

#### **Forfait Sécurité** 2.33 €/mois

Offre à destination de la clientèle en situation de fragilité financière(4) incluant:

- La tenue, la fermeture et l'ouverture d'un compte de dépôt
- Un nombre illimité de paiements par prélèvements et virements SEPA initiés via l'Espace Client sécurisé
- 24 chèques de banque par an
- L'accès illimité à l'Espace Client sécurisé
- Le Service Alerte Compte
- La délivrance de relevés d'identité bancaire
- Un plafonnement global des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du 16 €/mois
- Un changement d'adresse une fois par an
- La carte CB Visa Electron (carte bancaire à autorisation systématique)(6)

<sup>(1)</sup> Soumise aux Conditions tarifaires Cartes dans les conditions précisées ci-avant.

<sup>(2)</sup> Le montant cumulé des paiements par carte pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est (2) Le montaint cumule des palements par carte pris en compre est carcule annuellement et airete le jour precedant is a date anniversaire de souscription, si elle n'est pas résiliée à cette date.

(3) Conditions en vigueur au 1" janvier 2021. Offre soumise à conditions, valable sur une sélection de contrats AXA et réservée aux particuliers.

(4) Le Forfait Sécurité est une offre groupée de services réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels en situation de fragilité

<sup>(4)</sup> Le roriant securite est une onre groupee de services reservee a toute personne priysique n agissant pas pour des pesonis protessionneis en situation de iragilite financière au sens de la règlementation en vigueur.

(5) La réglementation en vigueur prévoit un plafonnement mensuel des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fraiglité financière. Les frais compris dans ce plafonnement sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chêque rejeté pour défaut de provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chêque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de vierment permanent pour défaut de provision (les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire et les frais d'opposition

<sup>(</sup>blocage) de la carte par la banque\*. Il est précisé qu'AXA Banque ne facture pas les frais signalés par une (\*) dans la liste qui précède. (6) Carte non soumise aux Conditions d'utilisation précisées ci-avant.

# **IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**

#### Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision, etc.)

- Commission d'intervention par opération (avec un plafond mensuel de 80 €)
- Commission d'intervention par opération pour les clients bénéficiant du droit au compte (avec un plafond mensuel de 20 €) ou du Forfait Sécurité

# Opérations particulières

| o per a trons par treatres  |                  |
|---|------------------|
| Courrier non distribuable (changement d'adr                       | esse             |
| non signalé)7   | ,50 €/semestre   |
| Frais par saisie-attribution/conservatoire                        | 102€             |
| Frais par saisie administrative à tiers détente                   | ur <b>10</b> %   |
| du montant dû au Trésor public p                                  | olafonné à 100 € |
| ■ Frais d'opposition (blocage) de la carte b                      | oancaire par la  |
| Banque  | GRATUIT          |
| ■ Frais pour déclaration à la BDF d'une décisi                    | on de retrait de |
| carte bancaire  | 20 €             |
| Frais suite à notification signalée par la BDF d'                 | une interdiction |
| d'émettre des chèques   | 20 €             |
| ■ Frais de lettre d'information pour compte                       | e débiteur non   |
| autorisé  | 12€              |
| <ul> <li>Résiliation du découvert autorisé par la Band</li> </ul> | ue 10€           |

#### Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de nonpaiement)
  - si le montant du chèque est ≤ à 50 € 30 € 50€ - si le montant du chèque est > à 50 €
- Frais par rejet de chèque pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
  - si le montant du prélèvement est ≤ à 20 €... montant du prélèvement
  - si le montant du prélèvement est > à 20 €. 20€

# Clientèle en situation de fragilité financière

 Plafonnement global des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte(1)....25 €/mois

# **DÉCOUVERTS ET CRÉDITS**

#### Découverts

Le taux débiteur annuel est calculé à partir d'un taux de référence. Le taux de référence (TR) est le plafond du taux règlementaire calculé par la BDF et publié trimestriellement au JO pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).

| Découvert                          | Compte<br>bancaire AXA                             |
|------------------------------------|--|
| Autorisé                           | TR<br>– 2 points                                   |
| Non autorisé ou dépassement        | TR   |
| Exonération des intérêts débiteurs | Montant mensuel des<br>intérêts débiteurs<br>< 1 € |

Les taux en vigueur sur la période sont indiqués sur les relevés de compte et susceptibles de variation à chaque trimestre civil. Le découvert autorisé est à régulariser sous 30 jours maximum (non soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la consommation).

#### Exemple de découvert

|             | Découvert autorisé      | Compte<br>bancaire AXA                              |
|-------------|-------------------------|---|
|             | 500 € pendant 15 jours  | 21,16 % <sup>(2)</sup> – 2 points =<br>TAEG 19,16 % |
| consécutifs | (taux débiteur 17,53 %) |   |

#### Crédits à la consommation

- Le crédit renouvelable Larg'O(3) pour vos besoins ponctuels
- Des prêts personnels<sup>(3)</sup>: formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux, loisirs, etc.)

Pour en savoir plus, nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

#### Crédits immobiliers

Toute une gamme de financements immobiliers (4) pour l'acquisition en résidence principale, secondaire ou l'investissement

Pour en savoir plus, nous consulter.

<sup>(1)</sup> La réglementation en vigueur prévoit un plafonnement mensuel des frais liés aux incidents de paiement et aux irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière. Les frais compris dans ce plafonnement sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information prédable pour chêque sans provision\*, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chêque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'emettre des cheques, les frais pour déclaration à la BDF d'une de carte bancaire et les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.", Il est précisé qu'AXA Banque ne facture pas les frais signalés par une (°) dans la liste qui précède.

2) Taux de référence en vigueur au 1º trimestre 2021 pour la tranche de 0 à 3 000 €.

3) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

4) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque. L'emprunteur dissose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées.

# **ÉPARGNE ET PLACEMENTS EINANCIERS**

# Épargne bancaire

- Livret AXA Banque
- Livret Jeune
- Livret A
- Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)
- Plan d'Épargne Logement (PEL)
- Compte d'Épargne Logement (CEL)
- Compte à terme (CAT)

## Votre carte CB Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

| <ul><li>Cotisation annuelle</li></ul> | 18€ |
|---------------------------------------|-----|

 Retrait d'espèces en euros dans les DAB de la zone euro

 Abonnement à l'Alerte solde et retrait sur le Livret Jeune

 Remplacement de la carte CB Visa Plus avant sa date d'expiration

#### Vos dons depuis le LDDS

 Don à une personne morale relevant de l'économie sociale et solidaire partenaire d'AXA Banque

GRATUIT

#### Vos transferts PEL/CEL

GRATUIT

GRATUIT

5 €

Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement
 GRATUIT
 Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement
 60 €

Les autres opérations effectuées sur les comptes d'épargne sont facturées selon les conditions tarifaires visées précédemment.

# **Placements financiers**

Sur simple demande, AXA Banque vous fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits. Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers (PEA ou compte-titres) sont facturées selon les conditions tarifaires visées précédemment.

# Votre Plan d'Épargne en Actions (PEA)

#### Ordres sur instruments financiers(1)

Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne

Achat et vente de titres au comptant

la tarification ci-dessus

- par Internet

| • jusqu'à 5 000 €                             | 0,50 %         |
|---|----------------|
| • tranche au-delà de 5 000 €                  | 0,30 %         |
| - par tout autre moyen, une commission par or | dre s'ajoute à |

Valeurs cotées sur les autres marchés étrangers

Achat et vente de titres au comptant

Valeurs non cotées

■ Inscription de titres non cotés

dans la limite de 100 €/ligne

1.20%

+ 0,70 % (plafonné à 25 €)

#### Opération spécifique

 Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup> moitié prix

#### Ouverture de PEA

| Inférieur à 5 000 €         | 10€     |
|-----------------------------|---------|
| Supérieur ou égal à 5 000 € | GRATUIT |

#### Transfert de PEA

| Transfert venant d'un autre établissement   | GRATUIT                   |
|---|---------------------------|
| Transfert vers un autre établissement :     |                           |
| Par ligne de titres détenus transférée      | 15€                       |
| Ce montant peut être po                     | rté à 50 € <sup>(3)</sup> |
| L'ensemble des frais de transfert est plafo | nné à 150€                |

#### Droits de garde sur vos placements financiers

| licieis         | tiits iiiia | 21116 | sau vos placi    | noits de garde                 |
|-----------------|-------------|-------|------------------|--------------------------------|
| valorisation du | sur la      | (4)   | semestrielles    | Commissions                    |
|                 | cembre      | I dé  | 30 juin et au 31 | portefeuille au                |
| GRATUIT         | upe AXA     | Grou  | ons émis par le  | - OPCVM et acti                |
|                 |             |       | Groupe AXA :     | – valeurs hors                 |
| 2,50€           |             |       | ixe par ligne    | <ul> <li>commission</li> </ul> |
| +               |             |       | proportionnelle  | <ul> <li>commission</li> </ul> |
| 0,20 %          |             |       | )00€             | - jusqu'à 16                   |
| 0,15 %          | 0000€       | à 16  | 16 000 € jusqu'  | - au-delà de                   |
| 0,10 %          |             |       | 160 000 €        | - au-delà de                   |

<sup>(1)</sup> Les pourcentages sont applicables sur le montant de l'ordre.

<sup>(2)</sup> Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'annique pas aux ordres exécutés partiellement

titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

(3) Pour une ligne correspondant à des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur une plateforme de négociation.

<sup>(4)</sup> Prélevée(s) à semestre échu, en janvier ou février puis en juillet ou août.

# **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS** (suite)

# Votre compte-titres

| Votre compte-titres  |  |
|--|--|
| Ordres sur instruments financiers <sup>(1)</sup> Valeurs cotées sur Euronext Paris – Amsterdam – Brux  Achat et vente de titres au comptant  | elles – Lisbonne   |
| - par Internet   | 0.500/   |
| • jusqu'à 5 000 €<br>• tranche au-delà de 5 000 €  | 0,50 %   |
| Avec un minimum par ordre  |  |
| – par tout autre moyen, une commission fixe p  |  |
| s'ajoute à la tarification ci-dessus   |  |
| •  | lafonné à 25 €)  |
| Service de Règlement Différé (SRD)   | aronne a 25 c,   |
| <ul> <li>une commission supplémentaire s'ajoute à</li> </ul>   | la commission  |
| indiquée ci-dessus relative à un ordre au com  |  |
| • vente  | •  |
| • achat  |  |
| • prorogation  | 0,60 %   |
| Avec un minimum par prorogation de   | 15 €   |
| - frais pour insuffisance de couverture des ordi   | res de Bourse  |
| avec SRD   | 30 €   |
| Valeurs cotées sur les autres marchés étrangers ■ Commission par ordre exécuté (courtage inclus du montant brut (minimum de 50 €) + frais de co  |  |
|  |  |
| Valeurs non cotées   |  |
|  | 100 €/ligne  |
| Valeurs non cotées ■ Inscription de titres non cotés   | 100 €/ligne  |
|  | me nombre de<br><b>moitié prix</b>   |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> </ul>  | me nombre de<br>moitié prix<br>e15 €/ordre   |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> </ul>  | me nombre de<br>moitié prix<br>e15 €/ordre   |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> <li>Mise en place de l'Abonnement d'Épargne</li> <li>Paiement des dividendes et coupons</li> </ul>   | me nombre de<br>moitié prix<br>e 15 €/ordre<br>ts financiers<br>GRATUIT<br>GRATUIT   |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>[2]</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> <li>Mise en place de l'Abonnement d'Épargne</li> <li>Paiement des dividendes et coupons</li> <li>Attribution d'actions lors d'une opération s</li> </ul>   | me nombre de<br>moitié prix<br>e 15 €/ordre<br>ts financiers<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>ur titres (hors  |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> <li>Mise en place de l'Abonnement d'Épargne</li> <li>Paiement des dividendes et coupons</li> <li>Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)</li> </ul>   | me nombre de<br>moitié prix<br>e 15 €/ordre<br>ts financiers<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>ur titres (hors<br>GRATUIT                                     |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> <li>Mise en place de l'Abonnement d'Épargne</li> <li>Paiement des dividendes et coupons</li> <li>Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)</li> <li>Relevé fiscal IFU</li> </ul>  | me nombre de<br>moitié prix<br>e 15 €/ordre<br>ts financiers<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>ur titres (hors<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>GRATUIT               |
| <ul> <li>Inscription de titres non cotés</li> <li>Opérations spécifiques</li> <li>Achat et vente d'une même valeur pour un mê titres (« aller-retour »)<sup>(2)</sup></li> <li>Achat de titres lors d'une introduction en Bours</li> <li>Autres frais sur vos comptes d'instrument</li> <li>Mise en place de l'Abonnement d'Épargne</li> <li>Paiement des dividendes et coupons</li> <li>Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)</li> <li>Relevé fiscal IFU</li> <li>Réédition du relevé fiscal IFU</li> </ul>  | me nombre de<br>moitié prix<br>e 15 €/ordre<br>ts financiers<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>ur titres (hors<br>GRATUIT<br>GRATUIT<br>GRATUIT               |
| Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  Paiement des dividendes et coupons  Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  Relevé fiscal IFU  Rédétion du relevé fiscal IFU  Relevé de compte  | eme nombre de moitié prix e 15 €/ordre es financiers GRATUIT GRATUIT ur titres (hors GRATUIT GRATUIT 15 € GRATUIT                                    |
| Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  Paiement des dividendes et coupons  Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  Relevé fiscal IFU  Réédition du relevé fiscal IFU  Relevé de compte  Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mos   | eme nombre de moitié prix e .15 €/ordre es financiers GRATUIT GRATUIT ur titres (hors GRATUIT 15 € GRATUIT 12 €                                      |
| Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  Paiement des dividendes et coupons  Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  Relevé fiscal IFU  Rédition du relevé fiscal IFU  Relevé de compte  Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mc  Relevé IFI   | me nombre de moitié prix e 15 €/ordre es financiers GRATUIT GRATUIT Ur titres (hors GRATUIT GRATUIT 15 € GRATUIT 15 € GRATUIT 15 € 25 €              |
| Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  Paiement des dividendes et coupons  Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  Relevé fiscal IFU  Réédition du relevé fiscal IFU  Relevé de compte  Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mc  Relevé IFI  Réédition du relevé IFI   | me nombre de moitié prix e 15 €/ordre es financiers GRATUIT GRATUIT ur titres (hors GRATUIT 15 € GRATUIT 15 € GRATUIT 55 € 50 €                      |
| ■ Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  ■ Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> ■ Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  ■ Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  ■ Paiement des dividendes et coupons  ■ Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  ■ Relevé fiscal IFU  ■ Réédition du relevé fiscal IFU  ■ Relevé de compte  Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mc  ■ Relevé IFI  ■ Réédition du relevé IFI  ■ Attestation de blocage de titres/attestation de compte de plus de 2 mc | me nombre de moitié prix e 15 €/ordre  ES financiers  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  15 €  GRATUIT  15 €  GRATUIT  50 €  essions 15 €                    |
| Inscription de titres non cotés  Opérations spécifiques  Achat et vente d'une même valeur pour un mêtitres (« aller-retour ») <sup>(2)</sup> Achat de titres lors d'une introduction en Bours  Autres frais sur vos comptes d'instrument  Mise en place de l'Abonnement d'Épargne  Paiement des dividendes et coupons  Attribution d'actions lors d'une opération s introduction en Bourse)  Relevé fiscal IFU  Réédition du relevé fiscal IFU  Relevé de compte  Duplicata du relevé de compte de plus de 2 mc  Relevé IFI  Réédition du relevé IFI   | me nombre de moitié prix e 15 €/ordre  ES financiers  GRATUIT  GRATUIT  GRATUIT  15 €  GRATUIT  15 €  GRATUIT  50 €  50 €  essions  15 €  50 €/ligne |

#### Transfert de compte-titres

| ■ Transfert venant d'un autre établissement | GRATUIT   |
|---|-----------|
| ■ Transfert vers un autre établissement     | 1 %       |
| de la valorisation du portefeuille (mini    | mum 60 €) |

#### Т

| Transfert de ligne de titres                       |                                 |
|--|---------------------------------|
| ■ Titres cotés sur Euronext Pari                   | s Amsterdam Pruvelles           |
|  |                                 |
| ,  | 1 % de la valorisation          |
|  | e la ligne (minimum 10 €/ligne) |
| <ul> <li>Titres cotés sur les autres ma</li> </ul> | rchés étrangers                 |
| et OPCVM étrangers                                 | 1 % de la valorisation          |
| d  | e la ligne (minimum 50 €/ligne) |
| ■ Titres non cotés                                 | 1 % de la valorisation          |
| de   | la ligne (minimum 100 €/ligne)  |

#### Droits de garde sur vos placements financiers

- frais fixes par ligne

- maximum par compte.

.10€

100€

<sup>(1)</sup> Les pourcentages sont applicables sur le montant de l'ordre.
(2) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.
(3) Prélevée(s) à semestre échu, en janvier ou février puis en juillet ou août.

# **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS** (suite)

#### Vos opérations sur OPCVM

- Droits d'entrée<sup>(1)</sup>, droits de sortie Selon tableau ci-après
- Part des droits d'entrée reversée par AXA Banque à ses réseaux (2) Selon tableau ci-après
- Commissions sur encours perçues et reversées par AXA Banque à Selon tableau ci-après ses réseaux (2)
- Rachat et souscription le même jour du même OPCVM GRATUIT
- Arbitrage entre OPCVM du Groupe AXA de même catégorie. 1 % du montant investi
- Option de réinvestissement automatique de coupon pour les OPCVM du Groupe AXA GRATUIT

|   | OPCVM MONÉTAIRES                                 |                                    | OPCVM OBLIGATAIRES                               |                                    | OPCVM ACTIONS<br>ET MIXTES                       |                                    |
|---|--|------------------------------------|--|------------------------------------|--|------------------------------------|
|   | OPCVM AXA<br>et sélection<br>de fonds non<br>AXA | Autres<br>OPCVM<br>non AXA         | OPCVM AXA<br>et sélection<br>de fonds non<br>AXA | Autres<br>OPCVM<br>non AXA         | OPCVM AXA<br>et sélection<br>de fonds non<br>AXA | Autres<br>OPCVM<br>non AXA         |
| Droits d'entrée et droits de sortie perçus<br>par AXA Banque                | 1 % de droits<br>d'entrée <sup>(3)</sup>         | Selon<br>prospectus<br>ou DICI/DIC | 1 % de droits<br>d'entrée <sup>(3)</sup>         | Selon<br>prospectus<br>ou DICI/DIC | 1 % de droits<br>d'entrée <sup>(3)</sup>         | Selon<br>prospectus<br>ou DICI/DIC |
| Pourcentage des droits d'entrée reversé<br>par AXA Banque à ses réseaux (2) |  |                                    |  |                                    |  |                                    |
| Minimum - Maximum   | 0 % - 60 %                                       | 0 %                                | 0 % - 60 %                                       | 0 %                                | 0 % - 60 %                                       | 0 %                                |
| Commissions sur encours perçues par<br>AXA Banque                           |  |                                    |  |                                    |  |                                    |
| Moyenne<br>Minimum - Maximum  | 0,10 %<br>0 % - 0,60 %                           |                                    | 0,40<br>0 % - 1                                  |                                    | 0,70<br>0 % - 1                                  |                                    |
| Pourcentage reversé par AXA Banque<br>à ses réseaux (2)                     |  |                                    |  |                                    |  |                                    |
| Minimum - Maximum   | 0 %  | 0 %                                | 0,10 % - 0,40 %                                  | 0 %                                | 0,15 % - 0,40 %                                  | 0 %                                |

## Exemples de coûts et charges totaux estimés sur la 1<sup>re</sup> année pour un investissement de 10 000 € sur un compte-titres :

| Frais estimés sur la 1¹º année pour 10 000 € investis en OPCVM actions<br>de la sélection AXA Banque avec des droits d'entrée à 1 % <sup>(3)</sup> |      |        |  |  |
|--|------|--------|--|--|
| Frais liés à l'instrument financier  | 50€  | 0,50 % |  |  |
| Frais liés au service d'investissement   | 145€ | 1,45 % |  |  |
| Paiements provenant de la société<br>de gestion reçus par AXA Banque<br>(incitations)  | 70€  | 0,70 % |  |  |
| Coût totaux  | 265€ | 2,65 % |  |  |

| Frais estimés sur la 1 <sup>re</sup> année pour 10 000 € investis<br>en titres vifs |      |        |  |  |
|---|------|--------|--|--|
| Frais liés à l'instrument financier   | 0€   | 0%     |  |  |
| Frais liés au service d'investissement  | 85 € | 0,85 % |  |  |
| Paiements provenant de tiers reçus par<br>AXA Banque (incitations)                  | 0€   | 0 %    |  |  |
| Coût totaux         85 €         0,85 %   |      |        |  |  |

#### Coûts totaux estimés pour un investissement de 10 000 € sur 5 ans sur un compte-titres et impacts de ces coûts sur le rendement :

| Investissement<br>en OPCVM actions<br>de la sélection<br>AXA Banque<br>avec droits<br>d'entrée à 1 % <sup>(3)</sup> |          | Année 2  | Année 3  | Année 4  | Année 5  |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| Coûts annuels   | 265€     | 165€     | 165€     | 165€     | 165€     |
|   | 2,65 %   | 1,65 %   | 1,65 %   | 1,65 %   | 1,65 %   |
| Cumul des coûts<br>annuels  | 265€     | 430€     | 595€     | 760€     | 925€     |
|   | 2,65 %   | 4,30 %   | 5,95 %   | 7,60 %   | 9,25%    |
| Incidence sur<br>le rendement<br>annualisée   | - 265€   | - 215€   | - 198€   | - 190 €  | - 185€   |
|   | - 2,65 % | - 2,15 % | - 1,98 % | - 1,90 % | - 1,85 % |

| Investissement<br>en<br>titres vifs         | Année 1  | Année 2  | Année 3  | Année 4  | Année 5  |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| Coûts annuels                               | 85€      | 45€      | 45€      | 45€      | 45€      |
|   | 0,85 %   | 0,45%    | 0,45%    | 0,45 %   | 0,45%    |
| Cumul des coûts annuels                     | 85€      | 130€     | 175€     | 220€     | 265€     |
|   | 0,85 %   | 1,30 %   | 1,75 %   | 2,20 %   | 2,65 %   |
| Incidence sur<br>le rendement<br>annualisée | -85€     | - 65€    | -58€     | - 55€    | -53€     |
|   | - 0,85 % | - 0,65 % | - 0,58 % | - 0,55 % | - 0,53 % |

Pour l'année 1, l'impact sur le rendement est de 2,65 %.

Pour l'année 1, l'impact sur le rendement est de 0,85 %.

Le détail des coûts et charges liés aux produits et services d'investissement est adressé sur simple demande.

<sup>(1)</sup> Hors droits acquis à l'OPCVM.

<sup>(2)</sup> AXA France et Agents d'assurance AXA, agissant en qualité d'agents liés au nom et pour le compte d'AXA Banque (détail possible sur simple demande) et CIF (conseillers en investissements financiers).

(3) Liste des 500 OPCVM de la sélection AXA Banque avec des droits d'entrée à 1 % communiquée sur demande.

# ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

# Protection des effets personnels Assurance Cartes, Clés, Papiers et Smartphone

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement). Egalement valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés. L'assurance Smartphone vous indemnise en cas de vol caractérisé de votre Smartphone et vous rembourse des frais de remplacement de l'écran en cas de bris accidentel de celui-ci.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de naiomont

| parement                    |         |
|-----------------------------|---------|
| - 1 <sup>er</sup> titulaire | 54 €/an |
| - 2 <sup>nd</sup> titulaire | 27 €/an |

#### **Protection des Achats**

Tous vos achats effectués avec la carte bancaire AXA Banque sont garantis. Vous bénéficiez :

- De la Garantie Internet, en cas de commande non livrée ou non conforme
- De la Garantie Achats 30 jours, en cas de dommage accidentel ou de vol
- Du Service Reprise : en cas de changement d'envies nous facilitons la reprise de vos achats (à hauteur de 50 % du prix
- Cotisation par carte bancaire. 30 €/an

# Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel Cotisation par titulaire 24 €/an

# **RÉSOUDRE UN LITIGE**

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- Contacter les conseillers AXA Banque au numéro dédié 09 70 80 83 33, s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation
- Écrire au Service Qualité et Réclamations Clients, si la réponse apportée par les conseillers AXA Banque n'apparaît pas satisfaisante:

AXA Banque - Service Qualité et Réclamations Clients TSA 86104 95901 Cergy Pontoise Cedex 9

Ce service étudie sa demande et lui répond directement dans un délai de 3 semaines (ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement : virement, carte bancaire, prélèvement) suivant la réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, une réponse définitive lui est apportée dans un délai maximum de 2 mois (ramené à 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation pour les litiges portant sur les services de paiement visés ci-avant).

Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marchés.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les cuivantec ·

> Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française 75422 Paris Cedex 09 lemediateur.fbf.fr

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers par courrier:

> Madame le Médiateur de l'AMF 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 amf-france.org

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation

Lorsque le litige porte sur un contrat conclu en ligne (vente à distance) et exclusivement dans ce cas, le Client a également la possibilité de recourir à la plateforme de Résolution des Litiges en Ligne (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant: http:/ec.europa.eu/consumers/odr

# Réf. 965007 03 2021 - 🔥 j 🚱

# **LEXIQUE**

| BDF Banque de  | France PEA                  | Plan d'Épargne en Actions                               |
|--|-----------------------------|---|
| DAB Distributeur Automatique de                      | Billets SEPA Single Euro Pa | ayments Area Espace unique de paiement en euros         |
| DIC  |                             | ge Service Court message textuel pouvant être émis et   |
| DICI Document d'Information Clé pour l'Inves         | stisseur                    | reçu depuis un téléphone portable                       |
| IFI Impôt sur la Fortune Immo                        | obilière SRD                | Service de Règlement Différé                            |
| IFU Imprimé Fiscal                                   | Unique SWIFT Socie          | ety for Worldwide Interbank Financial Telecommunication |
| JOJournal  | Officiel TAEG               | Taux Annuel Effectif Global                             |
| OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mo | bilières TIPSEPA            | Titre Interbancaire de Paiement                         |

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.